

## Décision n°2021-017 relative aux cotisations et aux subventions de moins de 4 000 euros

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon :

*Vu le Code de l'éducation,*

*Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

*Vu la décision n°2019-087 en date du 28 novembre 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la délibération du conseil d'administration N°III-03 en date du 17 décembre 2020,*

### Décide

#### Article 1 :

Les versements de subventions et de cotisations d'un montant inférieur à 4000 euros sont accordés conformément à la liste jointe en annexe.

#### Article 2 :

La liste des créanciers et des sommes dues jointe en annexe n'est pas exhaustive et peut être complétée à tout moment. Les mises à jour seront communiquées aux services concernés.

#### Article 3 :

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'École normale supérieure de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2021

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



#### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

#### Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions »

Modalités de recours contre la présente décision : La présente décision fait l'objet d'une notification individuelle à l'égard des personnalités qualifiées nouvellement désignées par le Président. Le délai de recours commence à courir à compter de cette notification. En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra ainsi faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois.



**Subventions et cotisations 2021 inférieures à 4 000 €  
Conseil d'administration du 17 décembre 2020**

<b>Subventions</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Observations</b>
ARCENSIEL – promotion de la pluralité des genres	592	700	
ARGUS		1 600	Nouvelle association créée
ASSET	1 000	1 000	
Bureau Ludique	1 000	1 000	
Champ Libre	1 300	1 500	
Conferens	1 535	1 535	
Demesures	1 400	1 000	
En Thèse	1 005	1 005	
ENSeguida	592	300	
Enseigner	793	620	
Enverts	0	500	Enverts n'a pas demandé de subvention au titre de 2020
Fédération des Associations	1 005	1 100	
Invitation à l'Antique	800	800	
La Griffe	900	1 100	
Les Salopettes	497	400	
Orchestre Symphonique de Lyon	700	700	
POLLENS	450	450	
Trensistor	1 830	1 830	



Cotisations	2020	2021	Observations
Art+Université+culture	380	380	
AAF - Association des Archivistes Français	105	105	
ABES – service Worldcat	1 504	1 504	
ACEF – Association des Clients d'Ex Libris France	140	140	
AAUL - Association des Amis de l'Université de Lyon	500	500	
ADBU – Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation	1 300	1 300	
ADF – Association des directeurs financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur	200	100	La cotisation 2021 correspond au renouvellement
ADIRA – Association pour le développement de l'informatique	800	800	
A-DSI – Assemblée des directeurs des systèmes d'information de l'enseignement supérieur et de la recherche	300	300	
AEDRES – Association des éditeurs de la recherche et de l'enseignement supérieur	300	300	
AEUP – Association of European University Presses	125	125	
Association des Directeurs Généraux des Services	400	400	
Association des jeunes ambassadeurs	600	600	
Association Lyon Biopôle	3 000	3 000	
ANTS - Neuro-rehabilitation Therapies & Sport	4 000	1 000	



Cotisations	2020	2021	Observations
ARALL - Auvergne Rhône-Alpes – Livres et Lecture	60	60	
ARCES – association des responsables de communication de l'enseignement supérieur	185	185	
AUF – Agence Universitaire de la Francophonie	2 400	2 400	
Campus France	2 706	2 706	
Club de la Communication en Rhône-Alpes	180	180	
Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue	1 200	1 200	
COUPERIN - consortium universitaire de publications numériques	1 000	1 000	
CSIESR – Comité des services informatiques de l'enseignement supérieur et de la recherche	500	500	
GIS Asie	1 200	1 200	
GIS Moyen-Orient et Mondes Musulmans	1 000	1 000	
Humane	370	370	
HUMANISTICA ASBL – association francophone des humanités numériques digitales	500	500	
GIS IDA – Institut des Amériques	2 000	2 000	
IGELU – International Group of Ex Libris Users	250	250	
IHL – Institut d'Histoire du Livre	1 100	1 100	



Cotisations	2020	2021	Observations
JURISUP - Association des Responsables des Services Juridiques des Etablissements d'Enseignement Supérieur	300	300	
LIBER - Ligue européenne des bibliothèques de recherche	995	995	
Société des amis d'André Ampère	300	300	
Programme Ontario Rhône-Alpes	433	533	Augmentation de la cotisation par rapport à 2020
RANACLES – Rassemblement des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur	250	250	
RESCIF – Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie	3 400	3 400	
Réseau Curie	840	840	
UNISCIEL - Université des sciences en ligne	2 000	2 000	
UOH - Université Ouverte des Humanités	2 500	2 500	
UVED - Université Virtuelle Environnement et Développement durable	2 000	2 000	
<b>Total général Ecole</b>	<b>56 722</b>	<b>55 463</b>	



**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES DOMICILIEES A L'ENS DE LYON**  
**Année budgétaire 2021**

ASSOCIATIONS	Subvention attribuée	Remarques
ALIENS	9 510 €	
ARCENSIEL	700 €	
ARGUS	1 600 €	<i>Nouvelle association</i>
ASSET	1 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE	7 000 €	
BDE	14 750 €	
Bureau Ludique	1 000 €	
Champ Libre	1 500 €	
Conferens	1 535 €	
Démesures	1 000 €	
En Plastik	4 000 €	
En Scène	9 600 €	
ENSeguida	300 €	
Enseigner	620 €	
Enverts	500 €	
En Thèse	- €	<i>Bilan non reçu</i>
Fédération des associations	1 100 €	
Invitation à l'Antique	- €	<i>Pas de demande en 2020</i>
ITINERENS	5 000 €	
La Griffes	1 100 €	
Les Salopettes	400 €	
Orchestre symphonique de Lyon	700 €	
POLLENS	450 €	
Trensistor	1 830 €	
<b>TOTAL</b>	<b>65 195 €</b>	